

<b>Impact de la crise du covid19 sur les finances locales</b> <b>Baromètre n°2 au 30 septembre 2020</b>
--

S'il est toujours aussi délicat d'estimer l'impact de cette crise face à l'évolution continue des paramètres sanitaires et économiques, le suivi des coûts de la crise est un exercice qu'il me semble nécessaire de poursuivre (cf recommandation n°1). Ainsi, dans la continuité du rapport que j'ai remis au Premier ministre fin juillet, je présente aujourd'hui une actualisation du chiffrage de l'impact de la crise du covid19 sur les finances locales au vu de l'actualisation de certaines données, de l'évolution de la situation sanitaire ou encore des différents protocoles d'accords passés post LFR-III.

Dans une optique de cohérence avec la méthodologie élaborée pendant la mission, nous avons à nouveau projeté des taux d'évolution sur trois ans (2020, 2021 et 2022) afin d'aboutir à la simulation la plus fidèle possible de ce que pourrait être la situation financière des collectivités à la fin de chaque année.

Ainsi, certaines de nos hypothèses posées en juillet 2020 paraissent, en l'état des connaissances, trop pessimistes :

- La baisse des DMTO sera moins forte qu'attendue. Aussi, notre estimation porte désormais leur baisse en 2020 à -10% (vs -20% rapport) suivi d'un rebond de 8% en 2021 ;
- S'il est toujours difficile d'anticiper la baisse de la CVAE en raison de sa volatilité, nous avons choisi de réviser la baisse de la CVAE pour l'aligner sur celle du PIB révisée en LFR-III, portant la diminution à -10% en 2021, suivi d'un rebond de 8% en 2022,
- Enfin, nous portons notre estimation de baisse du VM à -8% (vs -10% rapport) puis d'un rebond de 7% en 2021.

Au contraire, une partie de nos estimations paraissent aujourd'hui trop optimistes :

- La taxe sur les carburants perçue par les collectivités ultramarines baissera plus fortement que la prévision initiale. Notre hypothèse est désormais de -15% en 2020 (vs -12% rapport) puis d'un rebond plus important en 2021 de 12%.
- Le RSA devrait augmenter plus fortement que prévu en 2020 (environ 10%) portant la hausse totale à 1Md€ (contre 650M€ estimés initialement) et ayant un impact négatif sur les dépenses de fonctionnement des départements en 2020 ;
- Les recettes tarifaires devraient chuter plus lourdement que prévu initialement.

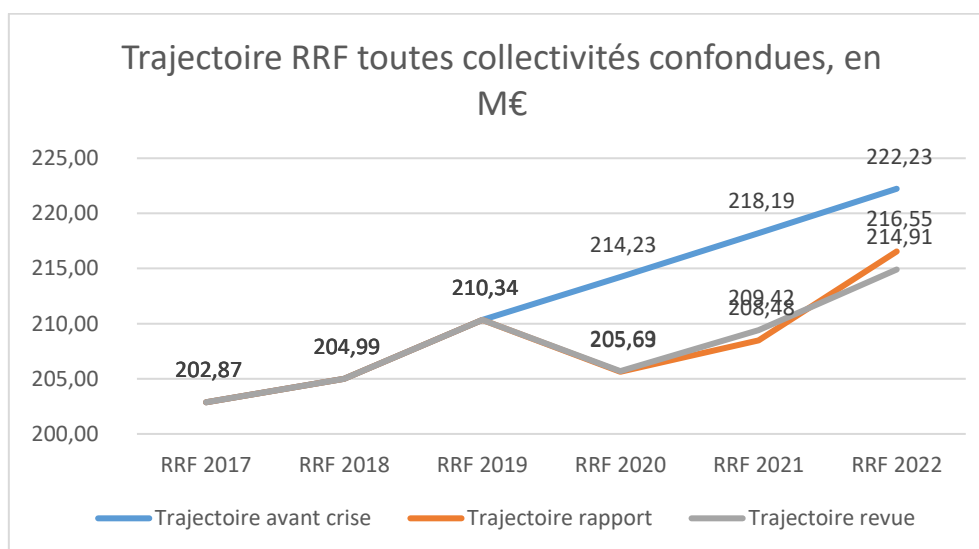
Le protocole d'accord signé entre les Régions et l'Etat ainsi qu'un certain nombre de mesures qui seront votées lors du PLF21 ou du PLFR-IV auront également un impact sur les finances locales :

- Dans le cadre de la baisse des impôts de production, l'accord Etat-Régions prévoit le transfert d'une fraction de TVA aux régions en remplacement de la part régionale de CVAE. Ainsi, la perte de CVAE initialement prévue en 2021 pour les régions (1,2Md€) est intégralement neutralisée par cette mesure. Les régions bénéficieront en 2021 d'une TVA égale au produit de CVAE en 2020. Pour 2022, la fraction de TVA transférée aux régions suivra l'évolution du produit national, estimé en hausse de 3,3% chaque année ;
- Un amendement au PLF21 prévoit la neutralisation de l'effet d'aubaine sur la TVA transférée aux départements et EPCI en remplacement de la taxe d'habitation.

L'ensemble de ces modifications – les autres hypothèses retenues dans le rapport restant identiques – porte l'impact total sur les finances des collectivités territoriales en 2020 à -6Md€ (hors IDFM) par rapport à 2019 (vs -7.3Md€ annoncés dans le rapport). Cet impact représente 2,7% des RRF des collectivités et 16% de leur CAF brute.

Le rebond des recettes réelles de fonctionnement en 2021 est plus important (4Md€) que celui annoncé initialement dans le rapport (3,2Md€) en partie due à la neutralisation de la perte de CVAE pour les régions.

En revanche, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales connaîtront une moindre hausse en 2022 (5,4Md€ vs 8Md€ annoncés dans le rapport) en raison de la neutralisation de l'effet d'aubaine pour les EPCI et les départements mais également de l'absence de rebond de la CVAE régionale.

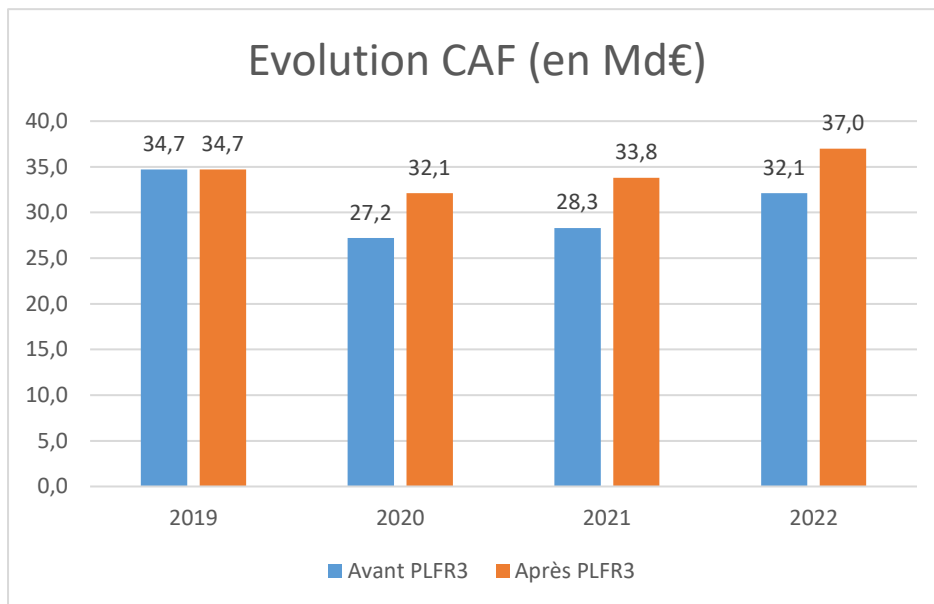


En conservant l'hypothèse que les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes non fiscales devraient reprendre leur progression tendancielle en 2021 et 2022, une reconstruction progressive du niveau de CAF des collectivités territoriales est attendue.

Il nous a également semblé indispensable de mettre à jour l'impact des mesures adoptées en LFR-III en mettant à jour les hypothèses retenues en fonction de l'état actuel des connaissances :

- La garantie pour le bloc communal votée en LFR-III est désormais estimée à environ 700M€ qui sont ici répartis à hauteur de 400M€ en 2020 et 300M€ en 2021 ;
- Les avances remboursables de DMTO s'élèveront à 700M€ et sont ici réparties à hauteur de 400M€ en 2020 et 300M€ en 2021. Celles-ci ne seront pas remboursées avant 2023.
- La garantie touchée par les régions et CTU d'Outre-Mer s'élèvent à 100M€ ;
- L'étalement de l'intégralité des dépenses covid19 est désormais possible sur 5 années et non plus 3 comme au moment de la rédaction du rapport.

L'ensemble de ces mesures permettent de lisser les variations de la CAF de -21,4% à -6,6% en 2020.



Enfin, il convient de noter qu'un accord devrait être signé avec les AOM, et acté lors du PLFR-IV, afin de leur faire bénéficier de conditions similaires à celles actées avec Ile de France Mobilités à la fin du mois d'août. Les AOM se verraient ainsi attribuer en 2020 des avances remboursables sur les pertes restantes au titre du versement mobilité et sur l'intégralité de leurs pertes de recettes tarifaires. La mission n'est pas en mesure de chiffrer cette mesure mais elle aura, sans aucun doute, un impact positif sur la CAF brute des EPCI (et donc des collectivités territoriales) puisqu'elle viendra compenser également une partie des pertes.

**ANNEXE – IMPACT DE LA CRISE SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES****Impacts de la crise sur les finances des collectivités territoriales**

	2020	2021	2022
Pertes de recettes fiscales	-5518	-1214	-128
<i>Dont garanties de l'Etat</i>	1956	-	23
Recettes non fiscales	-2695	1689	353
<b>Total pertes de recettes</b>	<b>-6257</b>	<b>475</b>	<b>248</b>

Hausse de recettes fiscales	2425	4711	5264
<i>Moindre garantie de l'Etat (TICPE)</i>	-	-1464	-20
<b>Total pertes de recettes nettes</b>	<b>-3831</b>	<b>3722</b>	<b>5492</b>

Dépenses supplémentaires	-3913		-
Economies	1729	-	-
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>-2184</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Total impact au 30 septembre 2020</b>	<b>-6016</b>	<b>3722</b>	<b>5492</b>
--	--------------	-------------	-------------

<b>Rappel total impact au 30 juin 2020</b>	<b>-7240</b>	<b>3230</b>	<b>8080</b>
--	--------------	-------------	-------------